

N° 001/SOGUIPAMI/2024

COMMUNIQUE DE LA SOGUIPAMI

I. Le conseil d'administration de la **Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA »** s'est réuni au siège du Ministère des Mines et de la Géologie, sis à Conakry (commune de Kaloum), le 24 janvier 2024 de **10h à 12 h**, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Examen et adoption du projet d'ordre du jour ;
2. Examen et adoption du Rapport de gestion de la Direction Générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Examen et adoption du Rapport du Commissaire aux comptes au titre de l'article 715 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux sociétés anonymes et au GIE ;
4. Examen et approbation du projet de budget de la SOGUIPAMI pour l'exercice 2024 ;
5. Arrêté des comptes de la SOGUIPAMI pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
6. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
7. Date de l'Assemblée générale portant décision de l'actionnaire unique ;
8. Questions diverses.

Au terme de la réunion, le conseil d'administration a :

- Approuvé le rapport de gestion de la Direction générale ;
- Approuvé le rapport du Commissaire aux comptes au titre de l'article 715 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux sociétés anonymes et au GIE
- Adopté la résolution portant arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui se caractérisent par :
-

- Total bilan :	GNF : 157 943 861 005
- Capital social :	GNF : 10 000 000 000
- Capitaux propres :	GNF : 135 678 133 432
- Chiffre d'affaires :	GNF : 162 612 956 049
- Résultat Net (Bénéfice) :	GNF : <u>76 074 977 431</u>

Ce résultat bénéficiaire net sera réparti comme suit :

Le conseil d'administration a approuvé cette proposition d'affectation de résultat et convoqué l'Assemblée générale ordinaire portant décision de l'actionnaire unique pour 24 janvier 2023 à 14h30.

Avec une proposition de dividendes à verser à l'Etat de **GNF 70.000.000.000**, la SOGUIPAMI contribuera au budget de l'Etat pour 2024, de **GNF 103 050 328 909** au titre de l'exercice 2023.

II. Assemblée générale ordinaire portant décision de l'actionnaire unique.

Les Ministres des Mines et de la Géologie et de l'Economie et des Finances, représentants de l'Etat ont tenu le 24 janvier 2024 à 14h30, la réunion de l'Assemblée générale Ordinaire portant décision de l'actionnaire unique.



Au cours de cette Assemblée générale, les représentants de l'Etat ont décidé de répartir le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

Réserve légale	GNF : 1 000 000 000
Réserves facultatives :	GNF : 4 000 000 000
Dividendes à l'Etat :	GNF : 70 000 000 000
Report à nouveau :	GNF : 20 273 200 149

(dont GNF 19 198 222 718 de report antérieur)

Le conseil d'administration et l'assemblée générale ordinaire, ont félicité la Direction de la SOGUIPAMI et l'ensemble de son personnel pour le résultat réalisé. Ils ont invité la direction générale à la mise en œuvre de son plan stratégique quinquennal, afin de pouvoir ouvrir sa première mine et lever des fonds à la bourse.

La Cellule Communication de la SOGUIPAMI

